



FORMULAIRE SIMPLIFIE DES INCIDENCES NATURA 2000

PROJET DE GENDARMERIE ET DE LOGEMENTS,
GASSIN (83)



Le 20 mars 2025

Le Val (83)



PRÉFECTURE DE LA RÉGION PROVENCE - ALPES - CÔTE D'AZUR

FORMULAIRE D'ÉVALUATION SIMPLIFIÉE OU PRÉLIMINAIRE DES
INCIDENCES NATURA2000



Pourquoi ?

Le présent document peut être utilisé comme suggestion de présentation pour une évaluation des incidences simplifiée. Il peut aussi être utilisé pour réaliser l'évaluation préliminaire d'un projet afin de savoir si un dossier plus approfondi sera nécessaire.

Évaluation simplifiée ou dossier approfondi ?

Dans tous les cas, l'évaluation des incidences doit être conforme au contenu visé à l'article R414.23 du code de l'environnement.

Le choix de la réalisation d'une évaluation simplifiée ou plus approfondie dépend des incidences potentielles du projet sur un site Natura 2000. Si le projet n'est pas susceptible d'avoir une quelconque incidence sur un site, alors l'évaluation pourra être simplifiée. Inversement, si des incidences sont pressenties ou découvertes à l'occasion de la réalisation de l'évaluation simplifiée, il conviendra de mener une évaluation approfondie.

Le formulaire d'évaluation préliminaire correspond au R414-23-I du code de l'environnement et le « canevas dossier incidences » au R414-23-II et III et IV de ce même code.

Par qui ?

Ce formulaire peut être utilisé par le **porteur du projet**, en fonction des informations dont il dispose (cf. p. 9 : « ou trouver l'info sur Natura 2000 ? »). Lorsque le ou les sites Natura 2000 disposent d'un DOCOB et d'un animateur Natura 2000, le porteur de projet est invité à le contacter, si besoin, pour obtenir des informations sur les enjeux en présence. Toutefois, lorsqu'un renseignement demandé par le formulaire n'est pas connu, il est possible de mettre un point d'interrogation.

Pour qui ?

Ce formulaire permet au **service administratif instruisant** le projet de fournir l'autorisation requise ou, dans le cas contraire, de demander de plus amples précisions sur certains points particuliers.

Définition :

L'évaluation des incidences est avant tout une **démarche d'intégration des enjeux Natura 2000 dès la conception du plan ou projet**. Le dossier d'évaluation des incidences doit être conclusif sur la potentialité que le projet ait ou pas une incidence significative sur un site Natura 2000.

PREAMBULE

La Brigade de Gendarmerie de Gassin a sollicité la Communauté des Communes du Golfe de Saint-Tropez en vue de trouver un terrain d'implantation de sa nouvelle gendarmerie, celle actuelle ne répondant plus aux besoins liés à son fonctionnement. Étant donné l'importance de maintenir la brigade sur le territoire, et par délibération du 13 Décembre 2017, la Communauté de communes a décidé de céder un terrain sur la commune de Gassin (après abandon d'un premier projet de site).

Le Conseil communautaire a ensuite validé en séance publique du 26 Septembre 2018 la candidature de la société **ERILIA** pour porter le projet de construction de ces nouveaux locaux, après qu'un préprojet ait été rendu en avril 2018. Ainsi, ERILIA achètera le foncier auprès de la Communauté des Communes du Golfe de Saint-Tropez et assure la Maîtrise d'Ouvrage complète de ce projet.

La société **ERILIA** porte donc un projet d'aménagement qui vise à construire, sur la commune de Gassin (83), les bâtiments d'une Gendarmerie et des logements pour les gendarmes et leur famille, ainsi que l'ensemble des infrastructures nécessaires mais également des logements accessibles aux civils. Le projet vise à l'aménagement d'une emprise au sol d'environ 0,7 ha sur la parcelle A 5688 d'une superficie totale d'environ 2,3 ha.

Au vu de la nature du projet, nécessitant de l'imperméabilisation des sols, et du bassin versant des eaux pluviales intercepté par le projet, celui-ci est soumis à déclaration au titre de la Loi sur l'Eau vis-à-vis de cette rubrique puisqu'un rejet des eaux pluviales au milieu naturel est prévu. Ainsi bien que le projet soit situé hors site Natura 2000, une évaluation des incidences Natura 2000 est requise dans le cadre de ce projet. Au vu de la situation du site hors site Natura 2000, une évaluation simplifiée des incidences Natura 2000 semble être suffisante.

Le présent document s'appuie donc sur le formulaire mis à disposition par les services instructeurs.

Le site a fait l'objet d'un inventaire complet (« 4 saisons ») en 2024 réalisé par **SYMBIODIV** dans le cadre de la réalisation d'un dossier de Demande de dérogation espèces Protégées (DDEP).

L'ensemble des compartiments biologiques a donc fait l'objet de plusieurs passages entre février et le septembre 2024, aux périodes les plus adaptées pour la détection des espèces protégées et patrimoniales connues dans le secteur et susceptibles d'exploiter ces milieux. Ceci a également permis de mettre en évidence les habitats naturels et espèces d'intérêt communautaire présentes. Aucune difficulté d'accès n'a été rencontrée.

Coordonnées du porteur de projet :

Nom (personne morale ou physique) : **ERILIA (Antoine LEBRAN, Responsable d'opérations)**

Commune et département : **MARSEILLE (13)**

Adresse : **72 Bis Rue Perrin Solliers**

Téléphone : **04 94 93 61 83 - 06 07 34 66 91**

Email : antoine.lebran@deltalia.fr

Nom du projet : **Projet de gendarmerie et de logements sur la commune de Gassin (83)**

A quel titre le projet est-il soumis à évaluation des incidences (ex : dossier soumis à notice d'impact, ou : dossier soumis à autorisation d'occupation temporaire du domaine public) ?

Dossier soumis à déclaration au titre de la Loi sur l'Eau vis-à-vis de la rubrique 2.1.5.0 - Rejet d'eaux pluviales dans les eaux douces superficielles ou sur le sol ou dans le sous-sol, la surface totale du projet, augmentée de la surface correspondant à la partie du bassin naturel dont les écoulements sont interceptés par le projet.

1 Description du projet, de la manifestation ou de l'intervention

Joindre une description détaillée du projet, manifestation ou intervention sur papier libre en complément à ce formulaire.

a. Nature du projet, de la manifestation ou de l'intervention

Préciser le type d'aménagement envisagé (exemple : canalisation d'eau, création d'un pont, mise en place de grillages, curage d'un fossé, drainage, création de digue, abattage d'arbres, création d'un sentier, manifestation sportive, etc.).

Le site

Une parcelle particulière :

- **De par son unique accès en cul-de-sac** : Accès qui dessert déjà le lycée, et qui sera donc aussi emprunté à la fois par les véhicules de services de Gendarmerie et par les véhicules personnels des habitants ;
- **De par sa forme et son profil** : Le terrain est en longueur du Sud au Nord. Il est constitué de remblais d'environ 4m par rapport au TN, en partie pollués. Il représente un volume de plus de 40 000 m³ qui ne sera pas évacué car trop coûteux. Le projet sera réalisé sur ce remblai, des fondations profondes seront nécessaires pour s'appuyer sur le « bon sol » ;

Des limites de parcelles hétérogènes :

- La future coulée verte le long du Bourrian et le terrain de Polo à l'Est, avec une végétation dense,
- Le parking du lycée au Sud avec un accès donnant directement sur la parcelle,
- Un terrain agricole Ouest (Elevage de chevaux actuellement),
- Une végétation dense au Nord.

Le programme

Trois entités foncières seront réparties sur la parcelle et devront être confortablement distribuées et sécurisées. (distance de recul, sécurité, mise à distance...) :

- **La gendarmerie** devra assurer son **rôle d'équipement public**. Le bâtiment devra être rigoureux et sobre. Il accueillera très peu de public mais devra néanmoins être un symbole de la justice et de la république.
- **Les logements de fonctions des gendarmes** seront collectifs tout en essayant de préserver une intimité familiale. Ils devront être intégrés au site et économiques dans leur construction.
- **Les Logements Erilia** proposeront quant à eux de petites unités en bandes juxtaposées et permettront une meilleure appropriation individuelle. Ils devront être à l'écart du « monde des gendarmes ».

Une chaufferie collective (à l'échelle du quartier) était initialement prévue au programme, et projetée sur la partie Ouest de la parcelle. Au vu des résultats de l'étude faune-flore, Erilia a fait évoluer son programme pour supprimer cette chaufferie.

Enfin, compte tenu des surfaces imperméabilisées, le bassin des eaux pluviales situé au Sud de la parcelle devra être repris. Initialement créé pour l'aménagement du lycée, celui-ci devra être approfondi. Il sera par la suite entretenu mais laissé à « l'état naturel » comme une noue paysagère.

Le projet

Notre parti se veut clair et simple. La gendarmerie et les logements bien qu'intimement liés par l'usage sont deux entités différentes, deux fonctions correspondant à deux ambiances.

Le projet a donc consisté à placer les logements à l'arrière de la parcelle, protégés et résidentialisés tandis que la gendarmerie se met en scène côté espace public, facilement accessible et optimisée pour les départs en interventions. Elle porte son rôle d'équipement public au service de la collectivité.

Les logements Erilia doivent, quant à eux, être bien séparés des logements des gendarmes. C'est un souhait important pour la Gendarmerie, pour des raisons de sécurité et de fonctionnement.

On distingue deux niveaux altimétriques de référence : A l'arrière, les Logements des gendarmes sont distribués par une rue haute sur le remblai, tandis que les logements ERILIA seront implantés à l'Est et distribués par une rue Basse au niveau o du TN (Cf. Figure ci-après)

L'idée initiale était de concevoir les logements comme de l'habitat individuel. Le fait de « resserrer » le projet au centre de la parcelle nous dirige aujourd'hui sur des petits collectifs, au moins pour les logements des gendarmes.

Néanmoins, l'idée reste toujours de sentir « chez soi » et de renforcer l'intimité. Le travail sur la coupe du terrain permet ainsi une intégration des logements dans la pente, de dégager des vues vers le grand paysage à l'Est. Le dispositif en escalier/en restanque, permet de donner à tous des dégagements et une respiration dans une densité importante.

Il sera mis en avant l'intimité des logements en travaillant sur les jardins, le cloisonnement, les patios, les œillères, les murets, les loggias.

Mais il sera mis aussi en avant le grand paysage et la sensation de liberté avec des dispositifs visuels : les pergolas, les venelles, les toitures végétales, la disposition en gradins, les dégagements, les cadrages.

Cf Annexe 1 – Localisation du projet de Gendarmerie et de logements à Gassin (83)

b. Localisation du projet par rapport au(x) site(s) Natura 2000 et cartographie

*Joindre dans tous les cas une **carte de localisation** précise du projet (emprises temporaires, chantier, accès et définitives...) par rapport au(x) site(s) Natura 2000 sur une photocopie de carte IGN au 1/25 000^e. Si le projet se situe en site Natura 2000, joindre également un **plan de situation détaillé** (plan de masse, plan cadastral, etc.).*

Le projet est situé :

Nom de la commune : **GASSIN**

N° Département : **83**

Lieu-dit : **Pré Fontereau**

En site(s) Natura 2000 ☐

Hors site(s) Natura 2000 ☒ A quelle distance ?

A**7,3** km... (m ou km) du site n° de site(s) : **CORNICHE VAROISE (FR9301624)**

A**9,1** km ... (m ou km) du site n° de site(s) : **LA PLAINE ET LE MASSIF DES MAURES (FR9301622)**

Cf Annexe 2 et 3 – Localisation du projet et localisation vis-à-vis des sites Natura 2000

c. Étendue/emprise du projet, de la manifestation ou de l'intervention

Emprises au sol temporaire et permanente de l'implantation ou de la manifestation (si connue) :

Le projet optimisé prévoit donc l'aménagement, après adaptation, d'une surface totale d'environ 1,5 ha centré sur la zone anthropisée de remblais. A cela s'ajoute la reprise du bassin de rétention des eaux pluviales sur une surface d'environ 0,2 ha. Ainsi, le projet couvre donc une surface totale d'environ 1,7 ha.

ou classe de surface approximative (cocher la case correspondante) :

☐ < 100 m²

☐ 1 000 à 10 000 m² (1 ha)

☐ 100 à 1 000 m²

☒ > 10 000 m² (> 1 ha)

- Longueur (si linéaire impacté) :

- Emprises en phase chantier :

- Aménagement(s) connexe(s) :

Préciser si le projet, la manifestation ou l'intervention générera des aménagements connexes (exemple : voiries et réseaux divers, parking, zone de stockage, etc.). Si oui, décrire succinctement ces aménagements.

Pour les manifestations, interventions : infrastructures permanentes ou temporaires nécessaires, logistique, nombre de personnes attendues.

.....
.....
.....
.....

d. Durée prévisible et période envisagée des travaux, de la manifestation ou de l'intervention :

- Projet, manifestation :

☒ diurne

☐ nocturne

- Durée précise si connue : (jours, mois)

Ou durée approximative en cochant la case correspondante :

☐ < 1 mois

☐ 1 an à 5 ans

☒ 1 mois à 1 an

☐ > 5 ans

- Période précise si connue :(de tel mois à tel mois)

Ou période approximative en cochant la(les) case(s) correspondante :

☐ Printemps

☒ Automne

☐ Été

☐ Hiver

- Fréquence :

☐ chaque année

☐ chaque mois

☒ autre (préciser) : **Travaux réalisés une seule fois.**

e . Entretien / fonctionnement / rejet

Préciser si le projet ou la manifestation générera des interventions ou rejets sur le milieu durant sa phase d'exploitation (exemple : traitement chimique, débroussaillage mécanique, curage, rejet d'eau pluviale, pistes, zones de chantier, raccordement réseaux...). Si oui, les décrire succinctement (fréquence, ampleur, etc.).

À la suite de son installation, la végétation des espaces verts sera concernée par un entretien tels que de la tonte ou débroussaillage manuel, la coupe ou taille de haie, le désherbage et si nécessaire un élagage. Cet entretien se fera de manière manuelle et sera à mener autant de fois que nécessaire entre mi-octobre et fin-mars. Aucune coupe ou entretien de haie ne devra avoir lieu entre le 15 mars et le 31 juillet, période jugée sensible pour la nidification des oiseaux. S'il est nécessaire de désherber, cela devra être réalisé en hiver avec un décapeur thermique. Tout élagage nécessaire des arbres conservés devra être réalisé entre début septembre et fin octobre de chaque année.

f . Budget

Préciser le coût prévisionnel global du projet.

Coût global du projet :**20 000 000 € HT (sans aléas et provisions)**.....
ou coût approximatif (cocher la case correspondante) :

☐ < 5 000 €

☐ de 20 000 € à 100 000 €

☐ de 5 000 à 20 000 €

☒ > à 100 000 €

2 Définition et cartographie de la zone d'influence du projet

La zone d'influence est fonction de la nature du projet et des milieux naturels environnants. Les incidences d'un projet sur son environnement peuvent être plus ou moins étendues (poussières, bruit, rejets dans le milieu aquatique...).

La zone d'influence est plus grande que la zone d'implantation. Pour aider à définir cette zone, il convient de se poser les questions suivantes :

Cocher les cases concernées et délimiter cette zone d'influence sur une carte au 1/25 000ème ou au 1/50 000ème.

☒ Rejets dans le milieu aquatique

(Rejet des eaux de ruissellements au sein du bassin de rétention)

☒ Pistes de chantier, circulation

(Temporaire durant la phase de chantier et ponctuellement en phase exploitation pour l'entretien et la maintenance)

☐ Rupture de corridors écologiques (rupture de continuité écologique pour les espèces)

☒ Poussières, vibrations **(Temporaire durant la phase de chantier)**

☐ Pollutions possibles

☒ Perturbation d'une espèce en dehors de la zone d'implantation

(Temporaire durant la phase de chantier et très limité en phase exploitation pour l'entretien)

☒ Bruits **(Temporaire durant la phase de chantier)**

☐ Autres incidences :

3 Etat des lieux de la zone d'influence

Cet état des lieux écologique de la zone d'influence (zone pouvant être impactée par le projet) permettra de déterminer les incidences que peut avoir le projet ou manifestation sur cette zone.

PROTECTIONS :

Le projet est situé en :

☐ Réserve Naturelle Nationale

☐ Réserve Naturelle Régionale

- ☐ Parc National
- ☐ Arrêté de protection de biotope
- ☐ Site classé
- ☐ Site inscrit
- ☐ PIG (projet d'intérêt général) de protection
- ☐ Parc Naturel Régional :

☒ ZNIEFF (zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique) : **de type 1 930012550 - MONT ROUX ; de type 2 930012516 - MASSIF DES MAURES, 930012542 - VALLÉES DE LA GISCLE ET DE LA MÔLE et 930012543 - MAURES DE LA PRESQU'ÎLE DE SAINT-TROPEZ**

- ☐ Réserve de biosphère
- ☐ Site RAMSAR

☒ Autres : **zone de sensibilité moyenne à faible issu du PNA Tortue d'Hermann et d'une potentialité de présence hautement probable pour Lézard ocellé issu du PNA de l'espèce**

Cf Annexe 4 – Localisation du projet par rapport aux autres périmètres à statuts

USAGES :

Cocher les cases correspondantes pour indiquer succinctement quels sont les usages actuels et historiques de la zone d'influence.

- ☐ Aucun
- ☒ Pâturage / fauche
- ☐ Chasse
- ☐ Pêche
- ☐ Sport & Loisirs (VTT, 4x4, quads, escalade, vol libre...)
- ☐ Agriculture
- ☐ Sylviculture
- ☐ Décharge sauvage
- ☒ Perturbations diverses (inondation, incendie...)
- ☐ Cabanisation
- ☒ Construite, non naturelle
- ☐ Autre (préciser l'usage) :

Commentaires :

.....

.....

.....

.....

.....

MILIEUX NATURELS ET ESPECES :

Renseigner les tableaux ci-dessous, en fonction de vos connaissances, et joindre une cartographie de localisation approximative des milieux et espèces.

Afin de faciliter l'instruction du dossier, il est fortement recommandé de fournir quelques photos du site (sous format numérique de préférence). Préciser ici la légende de ces photos et reporter leur numéro sur la carte de localisation.

Végétation potentielle et historique

Localisée au sud du lieu-dit « Pré Fontereau », l'aire d'étude est implantée entre 7 et 14 m d'altitude, majoritairement sur des alluvions récentes et éluvions (arènes granitiques, Fz). Située à l'étage de végétation du mésoméditerranéen inférieur, sur un substrat acide, la végétation potentielle, en contexte naturel, devrait être caractéristique de la Provence cristalline (Maures, Esterel, Tanneron) et plus particulièrement, de la petite région naturelle « Façades littorales Maures Esterel ».

La cartographie des végétations potentielles (ECOLAB, 2013) indique que ce secteur se situe au sein de la série de la Suberaie (Bois silicicole bien drainé). A une échelle plus fine, d'après la Carte de Végétation de France au 1/200 000ème des alentours de Marseille (MOLINIER R., 1976), l'aire d'étude se situe au sein de la plaine agricole présentant notamment des vignes. Elle est néanmoins bordée à l'Est par un cours d'eau présentant une ripisylve dans ce secteur. Ces ripisylves provençales sont généralement constituées d'essences septentrionales dominées par l'Aulne glutineux (*Alnus glutinosa*) en contexte cristallin accompagné du Peuplier blanc (*Populus alba*) et du Frêne à feuilles étroites (*Fraxinus angustifolia*). Leurs stades de dégradation correspondent essentiellement aux Canniers de Provence (*Arundo donax*). Des boisements sont également parsemés au sein de cette plaine et sont constitués soit par le faciès des zones fraîches à Chêne pubescent (*Quercus pubescens*) de la série orientale du Chêne vert (*Quercus ilex*), soit par des boisement à Pin pignon (*Pinus pinea*) de la série du Chêne liège (*Quercus suber*). Les stades de dégradation correspondent majoritairement à une pelouse à Brachypode de Phénicie (*Brachypodium phoenicoides*) surtout sur d'anciennes terres agricoles.

D'après <https://remonterletemps.ign.fr>, ce secteur a subi de nombreuses perturbations liées à l'urbanisation notamment. En effet, historiquement utilisé à des fins agricoles avec la présence de vergers, de cultures mais également de prairies pâturées, ce secteur a été urbanisé par la création d'établissements scolaires, d'un hôpital ou de zones d'habitation.



FIGURE 1 – LIEU-DIT « PRE FONTEREAU » DURANT LA PERIODE 1950-1965 (A GAUCHE) ET 2000-2005 (A DROITE)

SOURCE : [HTTPS://REMONTERLETEMPS.IGN.FR](https://remonterletemps.ign.fr)

Végétation observée

A l'heure actuelle, ce secteur en mutation abrite des milieux riverains en bordure du Bourrian avec la présence :

- ➔ D'une **ripisylve à Frêne à feuilles étroites et à Aulne glutineux (G1.334)** correspondant au forêts riveraines des régions subméditerranéennes du sud de la France et de la péninsule ibérique (*Populion albae* Br.-Bl. ex Tchou 1949). **Cet habitat peut être rattaché à l'habitat d'intérêt communautaire 92Ao - Forêts-galeries à *Salix alba* et *Populus alba*** et présente un enjeu de conservation jugé modéré. Elle est également bordée par une végétation riche en géophytes nitrophiles mésiques de la Méditerranée occidentale (*Allion triquetri* O. de Bolòs 1967) ainsi que d'une végétation de hautes herbes de la Méditerranée occidentale dans des habitats riverains riches en nutriments (*Cynancho-Convulvion sepium* Rivas Goday et Rivas-Mart. ex Rivas-Mart. 1977) ;



- ➔ D'un bois de **Chêne blanc euméditerranéen à sous-bois pâturé (G.714)** correspondant à un faciès plus frais des forêts de chênes verts sempervirents mésiques thermo-supraméditerranéennes de la Méditerranée occidentale (*Quercion ilicis* Br.-Bl. ex Molinier 1934). **Cet habitat a été rattaché à l'habitat d'intérêt communautaire 934o - Forêts à *Quercus ilex* et *Quercus rotundifolia*** et présente un enjeu de conservation jugée modéré ;



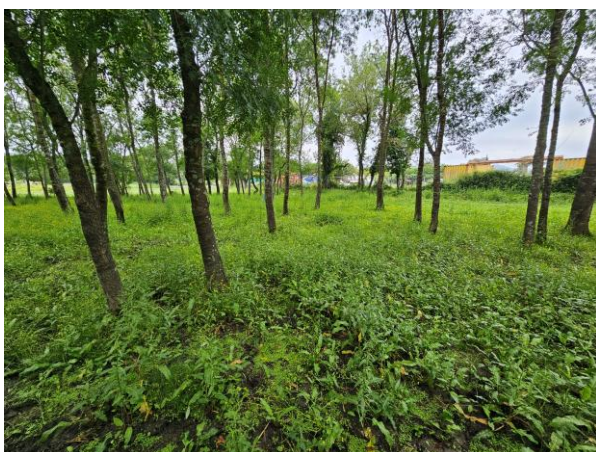
- ➔ D'un **fossé à petits héliophyte (C3.11)** présentant une certaine diversité spécifique et abritant des individus de Renoncule à feuilles d'ophioglosse, espèce protégée au niveau national. Cet habitat présente un enjeu de conservation jugée modéré et correspondant à la végétation herbacée des petits cours d'eau douce et des plans d'eau peu profonds de l'Europe tempérée (*Glycerio-Sparganion* Br.-Bl. et Sissingh in Boer 1942) ;



- ➔ Des **formations riveraines à Canne de Provence (C3.32)** constituant un stade de dégradation de la ripisylve et un enjeu de conservation jugé très faible au niveau local ;



- ➔ Des **pâturages permanent mésophile à mésohygrophile (E2.1)** allant de la végétation rudérale méditerranéenne à hautes herbes perturbés par l'homme et riches en éléments nutritifs (*Echio-Galactition tomentosae* O. de Bolòs et Molinier 1969) au prairies saisonnièrement inondées sur sols subsalins de la Méditerranée occidentale (*Molinio-Holoschoenion* Br.-Bl. ex Tchou 1948) en passant par la végétation des pelouses steppiques subméditerranéennes sur sols mésiques profonds des côtes liguriennes et tyrrhénienne (*Brachypodium phoenicoidis* Br.-Bl. ex Molinier 1934) ;



Mais l'aire d'étude subit ou a subi des perturbations et présente également des milieux artificialisés et secondaire dont l'enjeu de conservation est jugé faible à nul au niveau local comme :

- ➔ Une **végétation herbacée anthropique (E5.1)** correspondant par endroit à une végétation rudérale xéro-mésophyte dominée par des plantes bisannuelles (*Dauco-Melilotion* Görs ex Rostański et Gutte 1971) et à d'autre à une végétation rudérale dominée par les chardons de la Méditerranée centrale (*Silybo mariani-Urticion piluliferae* Sissingh ex Br.-Bl. et O. de Bolòs 1958) ;



- ➔ Des **gazons des terrains de sport (E2.63)** correspondant au terrain du lycée attenant ou du terrain de Polo en rive droite du Bourrian ;
- ➔ Des **zones piétinées (H5.6)** ou des **voies de circulation (J4.2)**.

Pour ce qui est des principaux enjeux du **cortège floristique et faunistique**, ce secteur abrite :

- ➔ Des enjeux **Forts** avec :
 - la présence d'individus de **Consoude bulbeuse**, espèce végétale protégée présente au niveau de la ripisylve à Frêne à feuilles étroites et Aulne glutineux ;
 - La présence de la **Tortue d'Hermann** en **très faible densité** et de la **Cistude d'Europe** exploitant les cours d'eau, mares temporaires même polluées, et berges de l'aire d'étude, les zones humides et les parties terrestres les moins dégradées ;
- ➔ Des enjeux **Modérés** avec :
 - la présence d'individus de **Renoncule à feuilles d'ophioglosse**, espèce végétale protégée, et d'**Alpiste bleuâtre**, espèce végétale patrimoniale non protégée, présente au niveau de la ripisylve à Frêne à feuilles étroites et Aulne glutineux, des fossés à petits héliophytes et des pâturages permanents mésohygrophile ;
 - Deux espèces d'insectes, la **Diane**, espèce protégée et le **Thècle du Frêne**, espèce patrimoniale non protégée, réalisant leur cycle vital au niveau des milieux riverains bordant l'aire d'étude immédiate ;
 - 3 espèces de reptiles protégées (**Orvet de Vérone**, **Couleuvre d'Esculape**, **Couleuvre de Montpellier**) utilisant les milieux ouverts et semi-ouverts de l'aire d'étude ;
 - 1 espèce d'oiseaux nicheuse possible (**Petit-duc scops**) se nourrissant au sein des milieux ouverts ;
 - 5 espèces de chiroptères protégés (**Minioptère des Schreibers**, **Murin à oreilles échancrées**, **Noctule de Leisler**, **Pipistrelle de Nathusius**, **Pipistrelle pygmée**). utilisant l'aire d'étude et la ripisylve bordant cette dernière pour la chasse et le transit de manière régulière.
- ➔ Des enjeux **Faibles et protégées** avec :

- 3 espèces d'amphibiens avérées lors des inventaires ou considérée comme présentes mais pouvant utiliser l'aire d'étude en phase terrestre et le fossé en phase de reproduction (**Rainette méridionale, Crapaud épineux, Crapaud calamite**) ;
- 4 espèces de reptiles (**Lézard à deux raies, Lézard des murailles, Tarente de Maurétanie et Couleuvre vipérine**) ;
- 3 espèces d'oiseaux nicheurs possibles (**Verdier d'Europe, Bouscarle de Cetti et Pic épeichette**) au sein des milieux arbustifs et arborés ;
- 2 espèces de mammifères non volant exploitant les milieux forestiers (**Ecureuil roux**) et les milieux herbacés et arbustifs (**Hérisson d'Europe**) ;
- 7 espèces de chiroptères relativement communes et ayant une activité de chasse faible à modérée (**Molosse de Cestoni, Murin de Daubenton, Murin de Natterer, Pipistrelle commune, Pipistrelle de Kuhl, Sérotine commune, Vespère de Savi**).

Des espèces patrimoniales à enjeu faible sont également présentes notamment en ce qui concerne les amphibiens avec la présence du **Discoglosse peint**.

Cf Annexe 5 & 6 - Cartographie des principaux habitats et enjeux de la zone d'influence du projet

TABLEAU MILIEUX NATURELS :

Les FSD des Zones Spéciales de Conservation FR9301624 - Corniche Varoise et FR9301622 - La plaine et le massif des Maures signalent la présence de respectivement 21 et 25 habitats d'intérêt communautaire. Le tableau ci-dessous indique ceux présents dans l'aire d'influence du projet.

TYPE D'HABITAT NATUREL		COCHER SI PRESENT	COMMENTAIRES
Milieux ouverts ou semi-ouverts	Pelouse pelouse semi-boisée lande garrigue / maquis autre :.....	X	Pâturages permanent mésophile à mésohygrophile (E2.1) ; Végétation herbacée anthropique (E5.1)
Milieux forestiers	Forêt de résineux forêt de feuillus forêt mixte plantation autre :.....	X	Ripisylve à Frêne à feuilles étroites et à Aulne glutineux (G1.334) rattachée à l'habitat d'intérêt communautaire 92Ao - Forêts-galeries à <i>Salix alba</i> et <i>Populus alba</i> ; Bois de Chêne blanc euméditerranéen à sous-bois pâturé (G.714) rattaché à l'habitat d'intérêt communautaire 934o - Forêts à <i>Quercus ilex</i> et <i>Quercus rotundifolia</i>
Milieux rocheux	Falaise affleurement rocheux éboulis blocs autre :.....		
Zones humides	Fossé cours d'eau étang tourbière gravière prairie humide autre :.....	X	Fossé à petits hélophyte (C3.11) à la végétation herbacée des petits cours d'eau douce et des plans d'eau peu profonds de l'Europe tempérée (<i>Glycerio-Sparganium</i> Br.-Bl. et Sissingh in Boer 1942) ; Formations riveraines à Canne de Provence (C3.32) constituant un stade de dégradation de la ripisylve
Milieux littoraux et marins	Falaises et récifs Grottes Herbiers Plages et bancs de sables Lagunes Autre :.....		
Autre type de milieu	Anthropique.....	X	Gazons des terrains de sport (E2.63) correspondant au terrain du lycée attenant ou du terrain de Polo en rive droite du Bourrian Zones piétinées (H5.6) ou des voies de circulation (J4.2).

TABLEAU ESPECES FAUNE, FLORE :

Liste des espèces figurant aux FSD des ZSC FR9301624 - Corniche Varoise et FR9301622 - La plaine et le massif des Maures désignée au titre de la directive « Habitat-Faune-Flore » (Sources : <https://inpn.mnhn.fr/site/natura2000/FR9301624/tab/especes> et <https://inpn.mnhn.fr/site/natura2000/FR9301622/tab/especes>).

GROUPE D'ESPECES	NOM SCIENTIFIQUE NOM FRANÇAIS	PRESENCE		AUTRES INFORMATIONS (statut de l'espèce, nombre d'individus, type d'utilisation de la zone d'étude par l'espèce,...)
		FR9301624	FR9301622	
MAMMIFERES	<i>Rhinolophus hipposideros</i> Petit Rhinolophe	X	X	Espèces non recensées
	<i>Rhinolophus ferrumequinum</i> Grand Rhinolophe		X	Espèces non recensées
	<i>Myotis blythii</i> Petit Murin		X	Espèces non recensées
	<i>Barbastella barbastellus</i> Barbastelle		X	Espèces non recensées
	<i>Miniopterus schreibersii</i> Minioptère de Schreibers	X	X	Exploite ponctuellement le site en transit (lisière forestière). Bien qu'aucune activité de chasse n'ait été décelée, elle pourrait ponctuellement récolter quelques papillons nocturnes lors de ses déplacements. Bien que l'espèce soit présente toute l'année, l'activité reste contenue et l'aire d'étude présente alors un enjeu de conservation modéré.
	<i>Myotis capaccinii</i> Murin de Capaccini		X	Espèces non recensées
	<i>Myotis emarginatus</i> Murin à oreilles échancrées	X	X	Chasse et transit au sein de la ripisylve sur le site d'étude (activité faible).
	<i>Myotis bechsteinii</i> Murin de Bechstein		X	Espèces non recensées
	<i>Myotis myotis</i> Grand Murin		X	Espèces non recensées
REPTILES	<i>Tursiops truncatus</i> Grand dauphin	X		Absent (Absence d'habitat favorable)
	<i>Testudo hermanni</i> Tortue d'Hermann	X	X	Au moins 2 individus dans habitat naturel estival ripisylve du Bourrian et exploite des zones non typiques de l'habitat d'espèce présent sur le talus visé par le projet.
	<i>Emys orbicularis</i> Cistude d'Europe	X	X	4 individus adultes exploitant les cours d'eau, mares temporaires même polluées et berges de l'aire d'étude, les zones humides et les parties terrestres les moins dégradées
POISSONS	<i>Caretta caretta</i> Tortue caouanne	X		Absent (Absence d'habitat favorable)
	<i>Barbus meridionalis</i> Barbeau méridionale		X	Absent (Absence d'habitat favorable)
	<i>Telestes souffia</i> Blageon		X	Absent (Absence d'habitat favorable)

INVERTEBRES	<i>Euphydryas aurinia</i> Damier de la Succise	X	X	Absent (Absence d'habitat favorable)
	<i>Lucanus cervus</i> Lucane cerf-volant	X	X	Absent (Absence d'habitat favorable)
	<i>Cerambyx cerdo</i> Grand Capricorne	X	X	Absent (Absence d'habitat favorable)
	<i>Euplagia quadripunctaria</i> Ecaille chinée	X	X	Espèce relativement commune pouvant utiliser une grande variété d'habitats dont ceux présents dans l'AEr (pelouses et garrigues)
	<i>Oxygastra curtisii</i> Cordulie à corps fin		X	Absent (Absence d'habitat favorable)
	<i>Coenagrion mercuriale</i> Agrion de Mercure		X	Absent (Absence d'habitat favorable)
	<i>Limoniscus violaceus</i> Taupin violacé		X	Absent (Absence d'habitat favorable)
	<i>Osmoderma eremita</i> Pique-prune			Absent (Absence d'habitat favorable)

AUTRES ESPECES :

D'autres espèces importantes sont également citées dans les FSD des ZSC FR9301624 et FR9301622. Il s'agit :

- ➔ Pour les poissons, de :
 - *Epinephelus marginatus*
 - *Sciaena umbra*
- ➔ Pour les oiseaux, de :
 - *Streptopelia turtur*
- ➔ Pour les invertébrés, de :
 - *Centrostephanus longispinus*
 - *Corallium rubrum*
 - *Palinurus elephas*
 - *Pinna nobilis*
 - *Scyllarides latus*
 - *Spongia officinalis*
- ➔ Pour les mammifères, de :
 - *Balaenoptera acutorostrata*
 - *Balaenoptera physalus*
 - *Delphinus delphis*
 - *Globicephala melas*
 - *Grampus griseus*
 - *Physeter catodon*
 - *Stenella coeruleoalba*
 - *Ziphius cavirostris*
- ➔ Pour les plantes, de :
 - *Posidonia oceanica*

4 Incidences du projet

Décrivez sommairement les incidences potentielles du projet dans la mesure de vos connaissances.

Destruction ou détérioration d'habitat (= milieu naturel) ou habitat d'espèce (type d'habitat et surface) :

❖ *Destruction/Dégradation d'une partie de l'habitat d'intérêt communautaire 92Ao « Forêts-galeries à Salix alba et Populus alba »*

Les lisières de la ripisylve à Frêne à feuilles étroites et Aulne glutineux d'intérêt communautaire sous le code EUR27 92Ao sont concernées par le projet immobilier mais également par la reprise du bassin de récupération des eaux pluviales. A l'échelle régionale, l'enjeu de conservation de cet habitat est identifié comme modéré (DREAL PACA, 2012). Au total, 3000m² de cet habitat en recolonisation d'un bassin de rétention est concerné. Néanmoins, les mesures de limitation des emprises en phase travaux ainsi que de mise en défens des emprises du chantier et de balisage des secteurs sensibles réduise le risque de débordement accidentel du chantier. De plus, la mesure de gestion des espèces végétales exotiques envahissantes en phase chantier pourront améliorer la qualité de l'habitat hors des zones d'emprise.

La superficie concernée par les travaux est négligeable compte-tenu de leur abondance locale. En outre, ils sont situés hors des sites Natura 2000 pris en compte et n'ont pas servi à leur désignation. Ainsi, l'incidence de la destruction occasionnée par les travaux sur cet habitat est jugée **nulle** et donc non significative.

❖ *Dégradation d'une partie de l'habitat d'intérêt communautaire 934o « Forêts à Quercus ilex et Quercus rotundifolia »*

Situé à proximité immédiate de l'emprise du projet et, le bois de Chêne blanc euméditerranéen à sous-bois pâturé d'intérêt communautaire sous le code EUR27 934o sont également concernées par l'installation d'une clôture. A l'échelle régionale, l'enjeu de conservation de ces habitats est identifié comme modéré (DREAL PACA, 2012). Néanmoins, les mesures de limitation des emprises en phase travaux ainsi que de mise en défens des emprises du chantier et de balisage des secteurs sensibles réduise le risque de débordement accidentel du chantier. De plus, la mesure de gestion des espèces végétales exotiques envahissantes en phase chantier pourront améliorer la qualité de l'habitat hors des zones d'emprise.

La superficie concernée par les travaux est négligeable compte-tenu de leur abondance locale. En outre, ils sont situés hors des sites Natura 2000 pris en compte et n'ont pas servi à leur désignation. Ainsi, l'incidence de la destruction occasionnée par les travaux sur cet habitat est jugée **nulle** et donc non significative.

❖ *Dégradation et/ou destruction d'une partie des habitats favorable aux reptiles et de l'habitat de chasse et de transit des chiroptères d'intérêt communautaire*

La végétation herbacée anthropique et les formation rudérales de Canne de Provence recolonisant le remblais et la ripisylve la bordant sont favorables aux transit et au gîte de la Tortue d'Hermann et de la Cistude d'Europe ainsi qu'à la chasse et au transit du Minioptère de Schreibers et du Murin à oreilles échancrées. Ces habitats sont concernés par le projet directement ou indirectement en phase de travaux et d'exploitation.

Les travaux risquent de dégrader ces habitats d'espèces notamment du fait de l'installation des bâtiments, des voiries et des clôture mais également de la reprise du bassin de rétention. Les surfaces concernées restent relativement contenues avec ~6700 m² de végétation herbacée, ~1100m² de Canne de Provence et ~3000 m² de ripisylve.

La superficie concernée par les travaux est négligeable, d'autant plus compte-tenu de leur abondance locale. En outre, ils sont situés hors des sites Natura 2000 pris en compte et n'ont pas servi à leur désignation. Ainsi, l'incidence de la dégradation occasionnée par les travaux sur ces habitats d'espèces est jugée **nulle** pour les reptiles et **très faible** pour les chiroptères ; et donc non significative.

Destruction ou perturbation d'espèces (lesquelles et nombre d'individus) :

❖ *Destruction d'individus d'espèces de reptiles d'intérêt communautaire*

Concernant la Tortue d'Hermann et de Cistude d'Europe, l'emprise des travaux est présente au sein ou en lisière de milieux favorables abritant ou pouvant abriter des individus de cette espèce. Ainsi, le risque de destruction d'individus est présent.

Néanmoins, les mesures de limitation des emprises en phase travaux ainsi que de mise en défens des emprises du chantier et de balisage des secteurs sensibles réduise le risque de débordement accidentel du chantier et rende l'emprise imperméable à la pénétration de la faune. Ces mesures sont couplées à une mesure de sauvetage des individus de reptiles présents au sein de l'emprise par le passage à la bonne période (Avril/Mai/Juin) d'un herpétologue. Ce sauvetage des reptiles concerne essentiellement la Tortue d'Hermann mais tous les autres reptiles observés seront également évacués de l'emprise des travaux. S'agissant d'espèces légalement protégées dont la manipulation est interdite, une demande de dérogation a été produite afin d'obtenir les autorisations nécessaires à leur déplacement. Ainsi, le risque de destruction d'individu est fortement réduit.

Ainsi, sous réserve de l'application des mesures, aucun risque de destruction d'espèces de reptiles d'intérêt communautaire n'est à prévoir.

Perturbations possibles des espèces dans leur fonctions vitales (reproduction, repos, alimentation...) :

❖ *Perturbation d'individus d'espèces de chiroptère d'intérêt communautaire*

Pour ce qui est des chiroptères, les milieux présents dans le secteur d'étude ne sont favorables qu'à leur alimentation et à leur transit. En outre, aucun arbre favorable et aucune haie ne sont concernées par le projet. **Compte tenu des surfaces concernées et des caractéristiques du projet (période, durée), l'incidence de la perturbation occasionnée par les travaux sur ces espèces est jugée très faible et donc non significative.**

Cf Annexe 7 - Cartographie des enjeux de la zone d'influence du projet

5 Conclusion

Il est de la responsabilité du porteur de projet de conclure sur l'absence ou non d'incidences de son projet.

A titre d'information, le projet est susceptible d'avoir une incidence lorsque :

- Une surface relativement importante ou un milieu d'intérêt communautaire ou un habitat d'espèce est détruit ou dégradé à l'échelle du site Natura 2000
- Une espèce d'intérêt communautaire est détruite ou perturbée dans la réalisation de son cycle vital

Le projet est-il susceptible d'avoir une incidence ?

☒ **NON** : ce formulaire, accompagné de ses pièces, est joint à la demande d'autorisation ou à la déclaration, et remis au service instructeur.

Exposé sommaire des raisons pour lesquelles le projet n'a pas d'incidences :

Le projet de gendarmerie et de logements n'aura aucune incidence significative sur les habitats et les espèces d'intérêts communautaires identifiées au FSD des sites Natura 2000 FR9301624 et FR9301622, sous réserve de :

- Le lancement des travaux en automne, périodes les moins sensibles pour la faune sur le plan écologique,
- La limitation des emprises en phase travaux,
- La mise en défens des emprises du chantier et balisage des secteurs sensibles,
- Le sauvetage des individus de Tortue d'Hermann (et autres reptiles) suite à l'obtention de la dérogation à la législation sur les espèces protégées.

Ces travaux d'aménagement affecteront cependant ~3000 m² de ripisylve à Frêne à feuilles étroites et Aulne glutineux (92Ao). L'incidence du projet sur cet habitat est non significative au vu de la faible superficie concernée mais surtout de sa localisation hors des sites Natura 2000 concernés.

☐ **OUI** : l'évaluation d'incidences doit se poursuivre. Un dossier plus poussé doit être réalisé. Ce dossier sera joint à la demande d'autorisation ou à la déclaration, et remis au service instructeur.

A (lieu) : **Le Val**

Signature : **Martin DALLIET pour SYMBIODIV**

Le (date) : **20/03/2025**



Où trouver l'information sur Natura 2000 ?

- Dans l' « Indispensable livret sur l'évaluation des incidences Natura 2000 » :

Sur le site internet de la DREAL :

<http://www.paca.developpement-durable.gouv.fr> (Biodiversité - Eau - Paysages > Biodiversité > Natura 2000 > Publications)

- Information cartographique GeolDE-carto :

Sur le site internet de la DREAL :

<http://www.paca.developpement-durable.gouv.fr> (Accès directs > Données / Cartographies > Cartographie interactive)

- Dans les fiches de sites région PACA :

Sur le site internet du ministère :

<http://www.developpement-durable.gouv.fr> (Eau et Biodiversité > Espaces et milieux naturels terrestres > **Natura 2000**)

- Dans le DOCOB (document d'objectifs) lorsqu'il est élaboré :

Sur le site internet de la DREAL :

<http://www.paca.developpement-durable.gouv.fr> (Biodiversité - Eau - Paysages > Biodiversité > Natura 2000 > DOCOB en PACA)

- Dans le Formulaire Standard de Données du site :

Sur le site internet de l'INPN :

<http://inpn.mnhn.fr> (Programmes > Recherche de données Natura 2000)

- Au près de l'animateur du site :

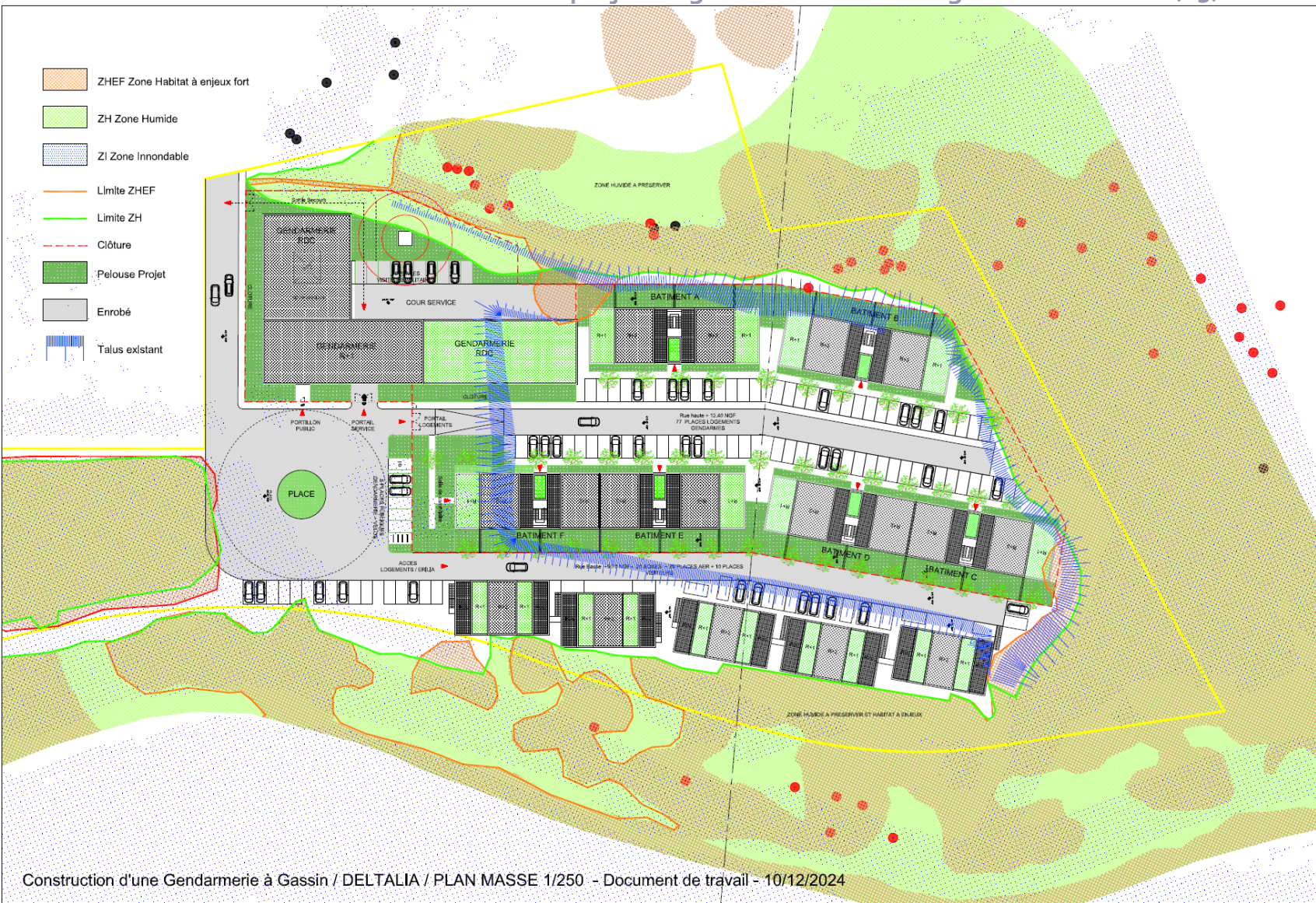
Sur le site internet de la DREAL :

<http://www.paca.developpement-durable.gouv.fr> (Biodiversité - Eau - Paysages > Biodiversité > Natura 2000 > Le réseau > En PACA > Les sites Natura 2000)

- Au près de la Direction Départementale des Territoires (et de la Mer) du département concerné :

Voir la liste des DDT dans l' « Indispensable livret sur l'évaluation des incidences Natura 2000 »

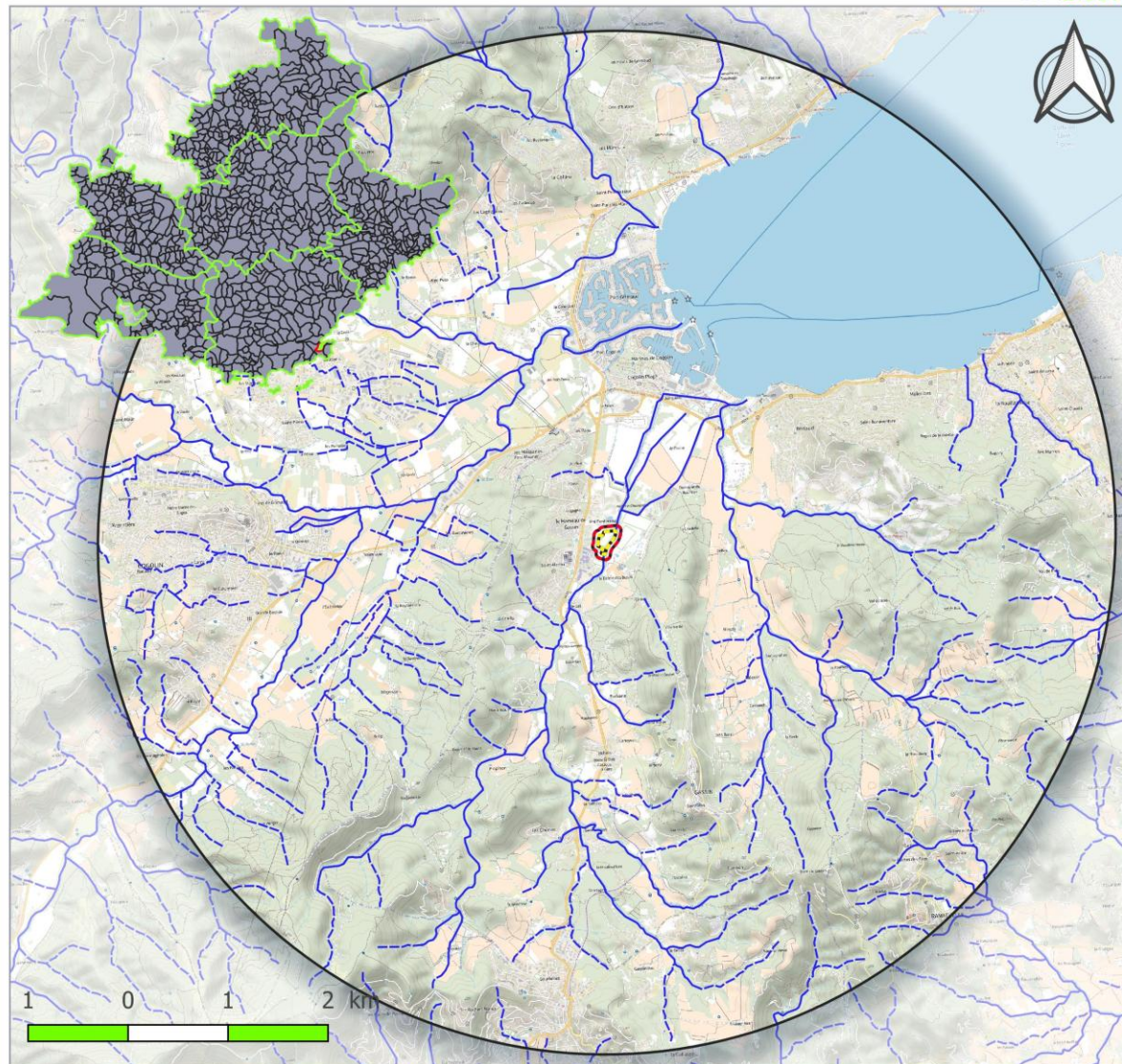
Annexe 1 – Localisation du projet de gendarmerie et de logements à Gassin (83)



Annexe 2 - Localisation du projet de gendarmerie et de logements – GASSIN (83)

Localisation des aires d'étude

Inventaires écologiques dans le cadre du projet de réalisation d'une gendarmerie et de logements - Gassin (83)



LEGENDE

Aires d'étude

- Aire d'étude immédiate (Parcelle visée par le projet)
- Aire d'étude rapprochée (tampon de 50m)
- Aire d'étude éloignée (5 km)

Limites administratives

- Limites départementales

Limites communales

- Commune du projet
- Autres communes

Réseau hydrographique

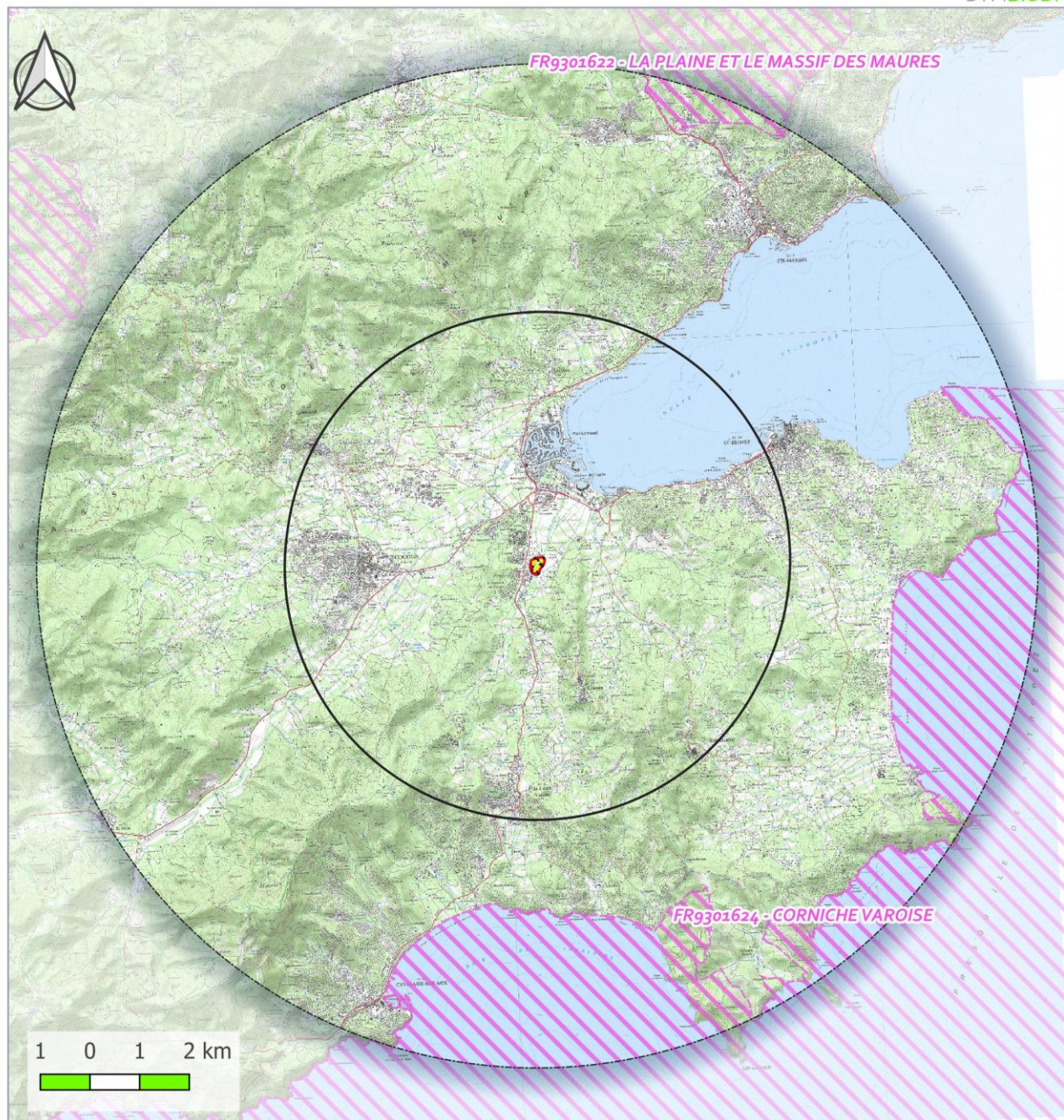
- Permanent
- - - Intermittent

Sources: BD ortho, IGN, 2020, INSPIRE & PLAN IGN v2, 2023 - Cartographie: SYMBIODIV, 2024

Annexe 3 - Localisation du projet par rapport au réseau Natura 2000

Périmètre du réseau Natura 2000

Projet de Gendarmerie et de logements sur la commune de Gassin (83)



LEGENDE

Aires d'étude

- Aire d'étude immédiate (Parcelle visée par le projet)
- Aire d'étude rapprochée (tampon de 50m)
- Aire d'étude éloignée (5 km)
- Aire d'étude éloignée (10 km)

Périmètres Natura 2000

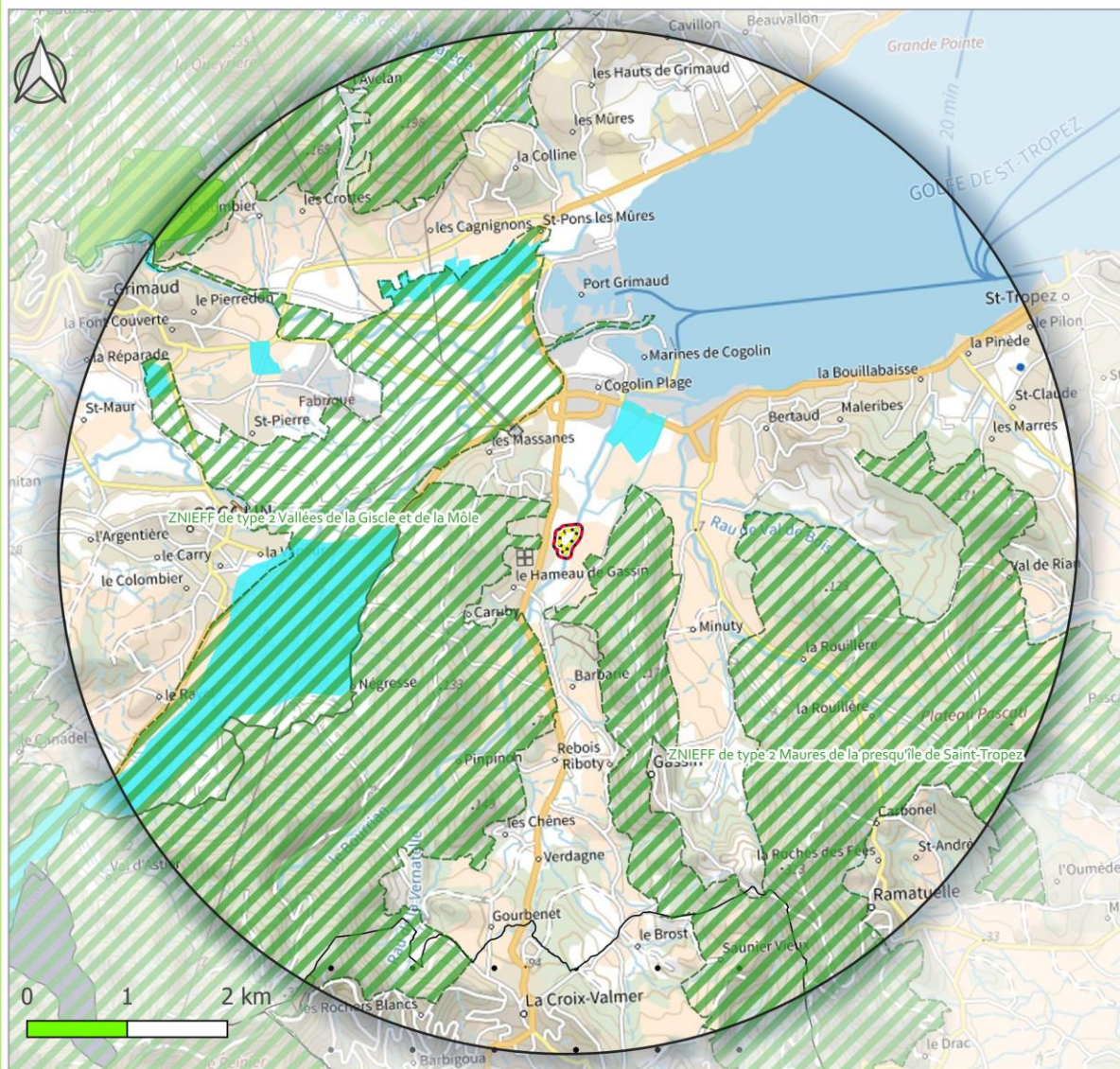
- ZSC - Site Natura 200 désigné au titre de la Directive "Habitats"

Sources: BD SCAN25, IGN, 2017 - Cartographie: SYMBIODIV, 2025

Annexe 4 - Localisation du projet par rapport aux autres périmètres à statuts

Périmètre d'inventaires et de gestion concertée

Projet de Gendarmerie et de logements sur la commune de Gassin (83)



LEGENDE

Aires d'étude

- Aire d'étude immédiate (Parcelle visée par le projet)
- Aire d'étude rapprochée (tampon de 50m)
- Aire d'étude éloignée (5 km)

Périmètres d'inventaire

- ZNIEFF terrestre de type II
- ZNIEFF terrestre de type I
- Zones humides

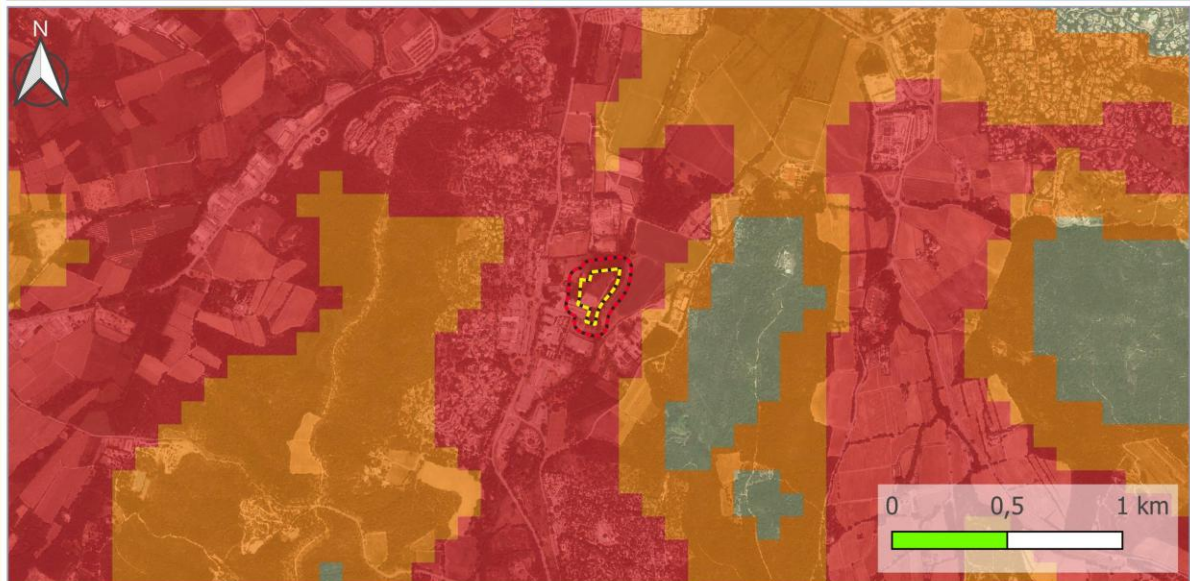
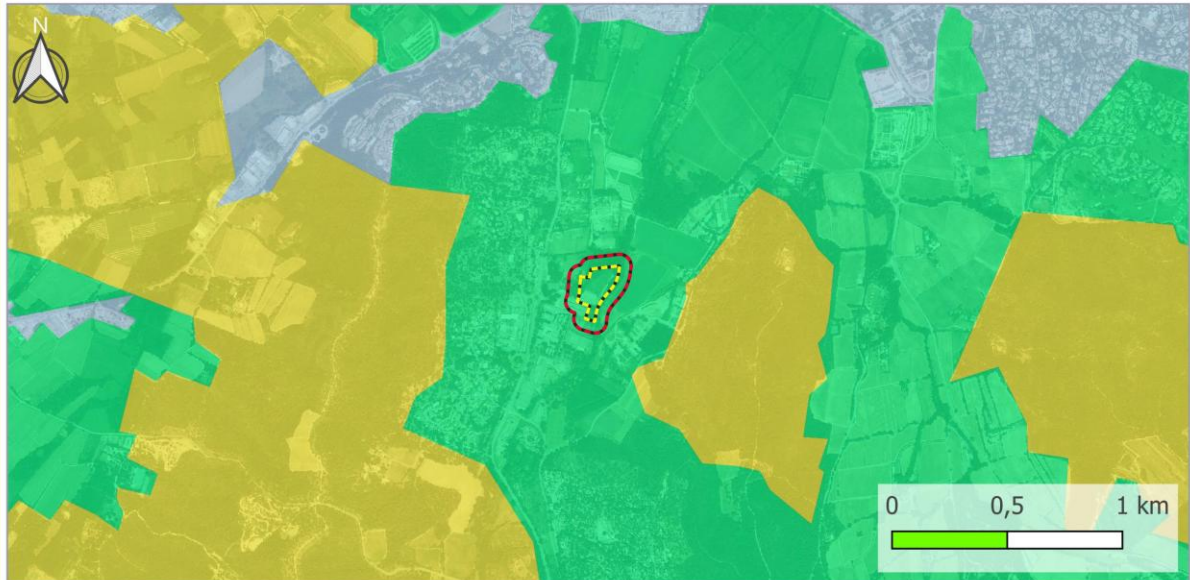
Autres périmètres de gestion concertée

- Aire d'adhésion au Parc National
- Espaces naturels sensibles du Var (ENS 83)
- SITES CDL

Sources: Plan IGN V2, 2024 - BD orthophoto, IGN, 2020 - Cartographie: SYMBIODIV, 2024

Plans nationaux d'actions (PNA)

Projet de Gendarmerie et de logements sur la commune de Gassin (83)



LEGENDE

Aires d'étude

- Aire d'étude immédiate (Parcelle visée par le projet)
- Aire d'étude rapprochée (tampon de 50m)
- Mask

Plan Nationaux d'action

Lézard ocellé (PNA)

- Présence hautement probable ($p \geq 0,5$)
- Présence probable ($0,25 \leq p < 0,5$)
- Présence peu probable ($p < 0,25$)

Sensibilité pour la Tortue d'Hermann (PNA, 2010)

- Majeure
- Notable
- Moyenne à faible
- Très faible

Sources: Plan IGN V2, 2024 - BD orthophoto, IGN, 2020 - Cartographie: SYMBIODIV, 2024

Annexe 5 – Cartographie des habitats naturels d'intérêt communautaire

Habitats naturels d'intérêt communautaire vis-à-vis de l'emprise des travaux

Projet de Gendarmerie et de logements sur la commune de Gassin (83)



LEGENDE

Aires d'étude

- Aire d'étude immédiate (Parcelle visée par le projet)
- Aire d'étude rapprochée (tampon de 50m)

Réseau hydrographique

- A ciel ouvert - Permanent

Habitats naturels d'intérêt communautaire (EUR27)

- / / 92A0 - Forêts-galeries à *Salix alba* et *Populus alba*
- / / 9340 - Forêts à *Quercus ilex* et *Quercus rotundifolia*

Sources: BD ORTHO IGN V3, 2020 - Cartographie: SYMBIODIV, 2025

Annexe 6 – Cartographie des principaux habitats de la zone d'influence

Principaux habitats naturels (EUNIS)

Projet de Gendarmerie et de logements sur la commune de Gassin (83)



LEGENDE

Aires d'étude

- Aire d'étude immédiate (Parcelle visée par le projet)
- Aire d'étude rapprochée (tampon de 50m)

Principaux habitats naturels (EUNIS)

- C3.11 - Fossé à petits hélophytes
- C3.32 - Formation riveraine à Canne de Provence
- C3.32 - Formation rudérale à Canne de Provence
- E2.1 - Pâturage permanent mésophile à mésohygrophile

- E2.63 - Gazon des terrains de sport
- E5.13 - Végétation herbacée anthropique
- G1.334 - Ripisylve à Frêne à feuilles étroites et Aulne glutineux
- G1.714 - Bois de Chêne blanc eu-méditerranéen à sous-bois pâturé
- G2.83 - Boisement de Mimosa
- H5.6 - Zone piétinée
- J4.2 - Voie de circulation

Sources: BD ORTHO IGN V3, 2020 - Cartographie: SYMBIODIV, 2024

Annexe 7 – Localisation des enjeux de la zone d'influence

Synthèse des enjeux écologiques

Projet de Gendarmerie et de logements sur la commune de Gassin (83)



Sources: BD ORTHO IGN V3, 2020 - Cartographie: SYMBIODIV, 2024

LEGENDE

Aires d'étude

- Aire d'étude immédiate (Parcelle visée par le projet)
- Aire d'étude rapprochée (tampon de 50m)

Espèces végétales à enjeux recensées

- Consoude bulbeuse - Enjeu fort
- Renoncule à feuilles d'ophioglosse - Enjeu modéré
- ▲ Alpiste bleuâtre - Enjeu modéré

Enjeux relatifs aux insectes

Insectes protégés et patrimoniaux recensés

- Diane - Enjeu modéré
- Thèle du Frêne - Enjeu modéré

Plantes hôtes des insectes protégés

- ▲ Aristolochie à feuilles rondes (Diane)

Amphibiens protégés recensés

- ◆ Discoglosse peint (Le)

- ◆ Grenouille rieuse (La)

- Rainette méridionale (La)

- Crapaud épineux (Le)

Reptiles protégés recensés

- ★ Tortue d'Hermann
- ◆ Cistude d'Europe (La)
- ◆ Couleuvre de Montpellier
- ▲ Orvet de Vérone (L')
- + Lézard des murailles (Le)
- ★ Lézard à deux raies

Enjeux relatifs aux oiseaux

Espèces nicheuses

- ★ Petit-duc scops
- Verdier d'Europe
- Bouscarle de Cetti
- ▲ Pic épeichette
- Chardonneret élégant

- Rossignol philomèle

Enjeux relatifs aux chiroptères

Corridors liés aux chiroptères

- ↔ Corridor principal
- ↔ Corridor secondaire

Arbres-gîtes potentiels

- ▲ Modéré
- ▲ Faible

Synthèse des enjeux écologiques

- Fort
- Modéré
- Faible
- Très faible